



CAPSULE 2 : Retombées économiques des projets de l'Alliance de l'énergie de l'Est

Présentée dans le cadre de
la 1^{re} partie des audiences
publiques du BAPE

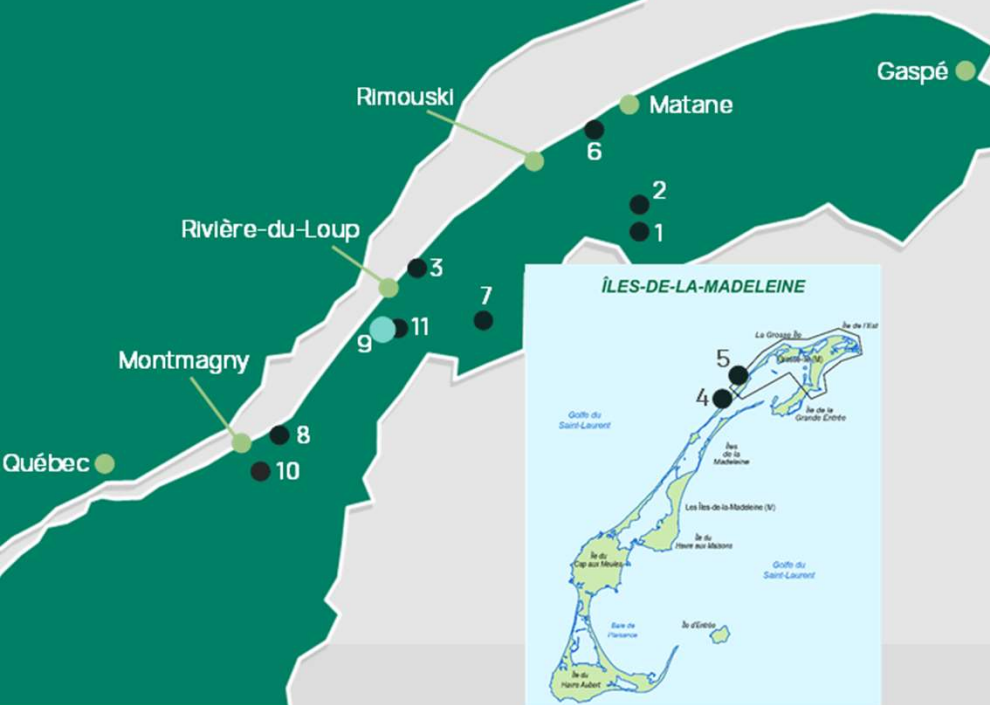
Projet de Parc éolien Pohénégamook – Picard –
Saint-Antonin - Wolastokuk

Juin 2024



Le portefeuille de l'Alliance

- Parcs éoliens en opération : 326,7 MW
- Projets éoliens en développement (avec CAÉ*) : 1 425,7 MW
- Portefeuille total : 1 752,4 MW



#	Nom du parc	Capacité	AÉE %	Statut
1	Parc éolien Le Plateau 2	21,15 MW	40 % ^B	En opération (2014)
2	Parc éolien Roncevaux	74,8 MW	50 % ^C	En opération (2016)
3	Parc éolien Nicolas-Riou	224,25 MW	50 % ^C	En opération (2018)
4	Parc éolien de la Dune-du-Nord	6,5 MW	50 %	En opération (2020)
5	Parc éolien de Grosse-Île	16,5 MW	50 %	2025 ^A
6	Parc éolien Canton MacNider	122 MW	30 %	2026 ^A
7	Parc éolien de la Madawaska	270 MW	33,3 %	2026 ^A
8	Parc éolien de la Forêt Domaniale	180 MW	50 %	2026 ^A
9	PPAW 1	349,8 MW	50 %	2026 ^A
10	Parc éolien St-Paul-de-Montminy	196 MW	50 %	2027 ^A
11	PPAW 2	291,4 MW	50 %	2029 ^A

Notes :

A Date de livraison contractuelle du CAÉ

B Projet détenu par la RIÉGÎM uniquement (40 %)

C Projets détenus par la RIÉBSL (33,33 %) et la RIÉGÎM (16,67 %)

*CAÉ : Contrat d'approvisionnement en électricité d'Hydro-Québec

La structure de l'investissement

- Le financement d'un projet éolien tel que PPAW 1 est segmenté en deux catégories :
 - les **fonds propres** (20 %-35 %) qui constituent l'investissement d'un actionnaire; et
 - le **financement bancaire** (80 %-65 %) qui est assuré par une institution financière, généralement une grande banque canadienne.
- L'Alliance étant partenaire à hauteur de 50 %, elle doit donc injecter 50 % des fonds propres nécessaires au financement du projet afin d'obtenir la moitié des distributions annuelles liées à ce dernier.
- L'investissement (fonds propres) de l'Alliance est obtenu par **règlements d'emprunt municipaux** :
 - cette pratique est courante pour assurer la participation municipale au sein des projets éoliens québécois depuis plus d'une décennie;
 - ces règlements d'emprunt sont encadrés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
 - chaque opportunité d'investissement doit donc répondre aux caractéristiques d'un projet aux risques bien gérés et aux perspectives de fonds générés clairement supportés par de solides hypothèses.



Le partage des distributions au sein de l'Alliance

L'actionnariat de l'Alliance est composé de la façon suivante :

- 60 % : Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent (RIÉBSL);
- 30 % : Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RIÉGÎM);
- 5 % : MRC de Montmagny; et
- 5 % : MRC de L'Islet.

Les retombées annuelles du projet PPAW 1 pour les membres de l'Alliance sont de deux catégories distinctes :

- les **paiements fermes** de 5 700 \$/MW installés versés à la communauté d'accueil selon les termes de l'appel d'offres 2021-01 d'Hydro-Québec (indexés annuellement au taux prévu au CAÉ*, à partir de décembre 2026); et
- 50 % des **bénéfices annuels** du projet dont sont retranchés les montants nécessaires au remboursement annuel du règlement d'emprunt avant distribution aux actionnaires.

La répartition des bénéfices au sein des actionnaires est décidée au sein de leurs instances (conseils d'administration ou conseils des maires). **Les actionnaires conservent leur pleine autonomie et leur gouvernance.**

*CAÉ : Contrat d'approvisionnement en électricité d'Hydro-Québec

ALLIANCE DE L'ÉNERGIE DE L'EST



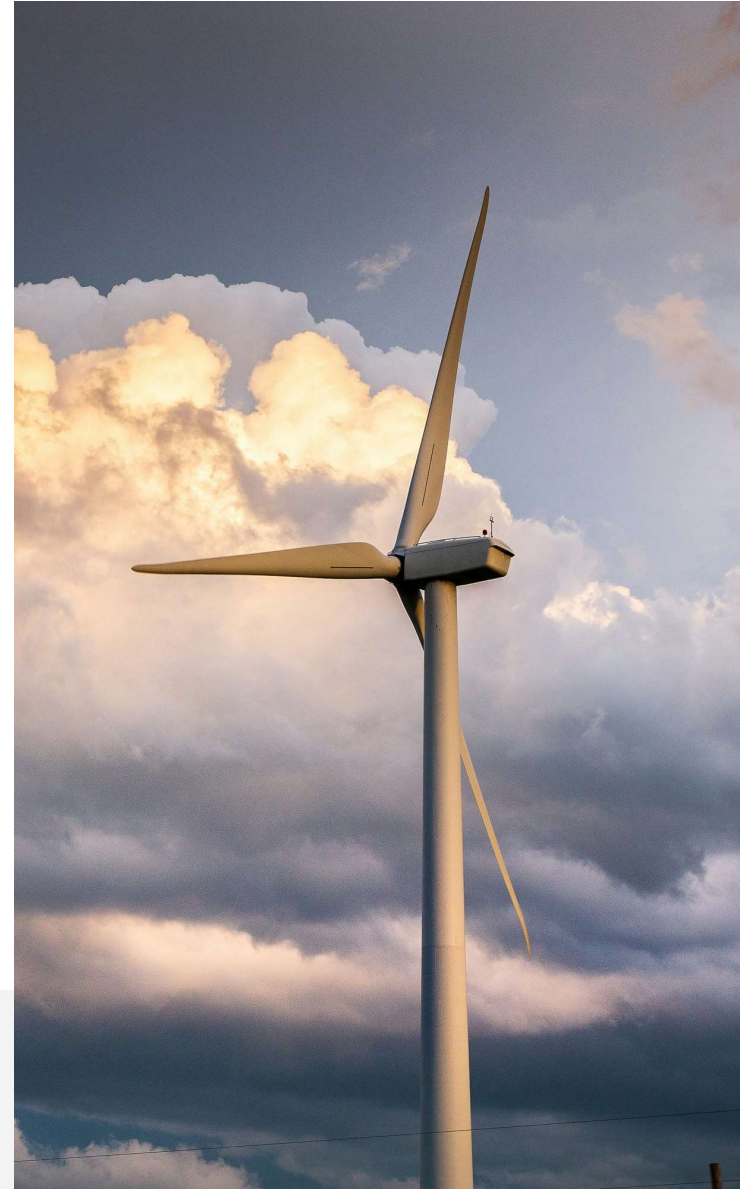
Les retombées économiques historiques

Cumulatifs des distributions annuelles nettes de la RIÉBSL à ses membres depuis 2017 :

- **54 150 000 \$**
- Distributions issues des parc éoliens suivants :
 - Nicolas-Riou : 224,25 MW (33,33 %);
 - Roncevaux : 74,8 MW (33,33 %);
 - De la Dune-du-Nord: 6,5 MW (33,33 %).

Cumulatifs des distributions annuelles nettes de la RIÉGÎM à ses membres depuis 2016 :

- **27 183 445 \$**
- Distributions issues des parcs éoliens suivants :
 - Nicolas-Riou : 224,25 MW (16,67 %);
 - Roncevaux : 74,8 MW (16,67 %);
 - De la Dune-du-Nord: 6,5 MW (16,67 %);
 - Le Plateau 2 : 21,15 MW (40 %).



Les retombées économiques historiques au sein de la RIÉBSL

- La structure de distribution au sein de la RIÉBSL a été mise en place par son conseil d'administration.
- Il s'agit d'une distribution égalitaire (10 %) entre les 8 MRC et la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag.
- Elle permet la création d'un fonds éolien régional (10 %) pour des initiatives additionnelles.
- Elle est indépendante de la présence d'un projet éolien sur le territoire des MRC membres.
- Par exemple, la MRC de Kamouraska a obtenu des distributions historiques de **5 451 000 \$** depuis 2017.

Première Nation ou MRC	Participation (%)	Contribution fonds éolien régional	Participation nette (%)	Distribution nette historique depuis 2017 (\$)
Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag	10 %	0 %	10 %	5 451 000 \$
MRC de La Matapédia	11,25 %	1,25 %	10 %	5 451 000 \$
MRC de La Matanie	11,25 %	1,25 %	10 %	5 451 000 \$
MRC de La Mitis	11,25 %	1,25 %	10 %	5 451 000 \$
MRC de Rimouski-Neigette	11,25 %	1,25 %	10 %	5 451 000 \$
MRC des Basques	11,25 %	1,25 %	10 %	5 451 000 \$
MRC de Rivière-du-Loup	11,25 %	1,25 %	10 %	5 451 000 \$
MRC de Témiscouata	11,25 %	1,25 %	10 %	5 451 000 \$
MRC de Kamouraska	11,25 %	1,25 %	10 %	5 451 000 \$
Fond éolien régional de développement	-	-	10 %	5 451 000 \$

Retombées économiques attendues du projet PPAW1 : distributions annuelles

- Le distribuable moyen inclut les distributions du projet après remboursement des règlements d'emprunt ainsi que la portion des paiements fermes répartis au sein de l'Alliance.
- Il est prévu que le projet PPAW 1 génère pour les actionnaires de l'Alliance **environ 137 M \$** en distributions totales sur 30 ans.

Participation de l'Alliance à PPAW 1*	RIÉBSL	RIÉGÎM	MRC de L'ISLET	MRC de Montmagny	TOTAL Alliance
Participation	60 %	30 %	5 %	5 %	100 %
Fonds propres	62 M \$	31 M \$	5 M \$	5 M \$	103 M \$
Règlement d'emprunt**	67 M \$	34 M \$	6 M \$	6 M \$	112 M \$
Distribuable annuel net (moyen 30 ans)	2,7 M \$	1,3 M \$	0,2 M \$	0,2 M \$	4,4 M \$
Distributions totales sur 30 ans	82 M \$	41 M \$	7 M \$	7 M \$	137 M \$

* Montants prévus et arrondis correspondant au montage financier présenté au MAMH

** Le montant du règlement d'emprunt inclut les intérêts courus pour les prêts à court terme mis en place par le projet pendant la période de construction

Retombées économiques attendues du projet PPAW 1 : paiements fermes

- Au sein de l'Alliance, 55 % des paiements fermes annuels sont versés directement aux municipalités ou, dans le cas de Territoires non-organisés (TNO), aux MRC accueillant les infrastructures sur leurs territoires.
- Ces montants s'ajouteront aux distributions annuelles partagées par le biais de la RIÉBSL et des MRC la constituant (chaque MRC décide, au sein de ses instances, des modalités de partage des montants annuels reçus entre ses municipalités).
- Par exemple, dans le cas de **Kamouraska**, la MRC obtiendra, à la fin de la première année d'opération, 583 110 \$ en plus des bénéfices attendus d'environ 270 000 M \$, **soit plus de 850 000 \$**.

MRC	Communauté d'accueil	Nombre d'éoliennes	Paiements fermes annuels 5 700 \$/MW (année 1)	Montants versés directement aux communautés d'accueil 3 135 \$/MW (55 %)
MRC de Kamouraska	TNO Picard (MRC)	30	1 060 200 \$	583 110 \$
MRC de Rivière-du-Loup	Saint-Antonin	10	353 400 \$	194 370 \$
MRC de Témiscouata	Pohénégamook	10	353 400 \$	194 370 \$
MRC de Témiscouata	Saint-Honoré-de-Témiscouata	6	212 040 \$	116 622 \$
TOTAL		56	1 979 040 \$	1 088 472 \$



POUR NOUS JOINDRE
info@alliance-est.ca
418 364-0844